

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 6 octobre 2015 portant dissolution
de l'escadron départemental de sécurité routière du Tarn**

NOR : INTJ1521468A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

L'escadron départemental de sécurité routière du Tarn est dissous à compter du 1^{er} novembre 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*
P. LE MOUËL